

*Par M. Fitzpatrick :*

Q. Vous n'avez fait aucune affaire depuis l'affaire du contrat du chemin de fer de la rive nord ?—R. Non ; pas depuis que j'ai fini le chemin de la rive nord, en 1881.

Q. Personnellement ne tenez-vous pas des livres ?—R. Non.

Q. Et, si depuis les derniers 10 ans il existait quelques livres ils ont dû être tenus par M. Chaloner ?—R. Oui.

Q. Alors, s'il y a quelqu'un qui peut rendre compte de ces livres c'est cet homme ?—R. Oui.

Q. Vous voulez dire Henry John Chaloner qui a reçu l'ordre de comparaître ici comme témoin ?—R. Je ne savais pas cela.

Q. Tout de même, il est le seul Chaloner, à Québec ?—R. Il était dans le bureau des bois de la Couronne. Après ses heures de travail, il avait l'habitude, le soir, de venir chez moi et de travailler à la besogne que je lui donnais.

Alors, le sous-comité s'ajourne.